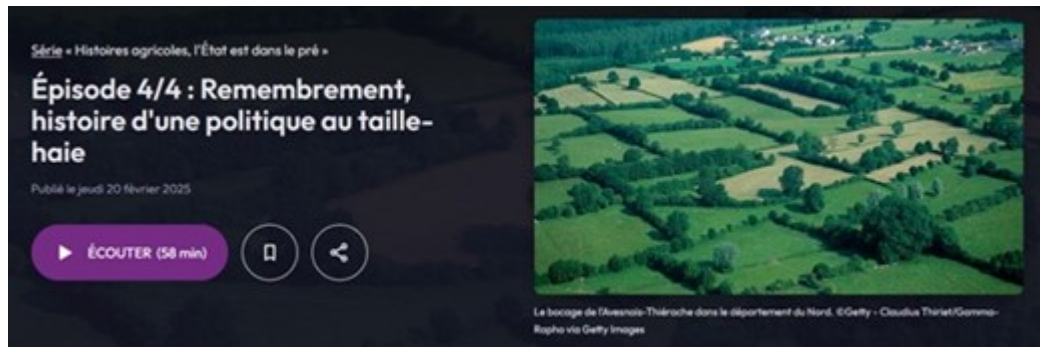


Une histoire du remembrement en France

31 mars 2025



En février 2025, une série de quatre podcasts de l'émission « Le cours de l'histoire », sur France Culture, s'intéressait aux interventions de l'État dans le domaine agricole. Le premier était consacré à la construction des États et des empires à travers la production de blé. Le deuxième traitait des enquêtes agricoles menées sous Napoléon III. Le troisième était consacré aux origines de la politique agricole commune, tandis que le quatrième revenait sur l'histoire du remembrement en France.

Cette politique de remembrement a consisté à déplacer ou rassembler des parcelles afin d'agrandir la taille de la parcelle résultante, dans une logique de rentabilité et d'utilisation optimale des machines agricoles. Elle puise ses racines, au début du XX^e siècle, dans le contexte d'une concurrence internationale accrue. Le « service des améliorations agricoles » voit le jour en 1903, pour accroître la productivité du travail des agriculteurs. L. Mandard, du Centre d'histoire de Sciences Po et conseiller historique pour la bande dessinée *Champs de bataille. L'histoire enfouie du remembrement* (Delcourt) rappelle que les lois Chauveau (1918 et 1919) ont été les premiers jalons législatifs permettant la mise en place d'un remembrement des terres. Ce cadre juridique a ensuite connu une évolution majeure sous le régime de Pétain : il devient alors possible d'imposer le remembrement sans s'en remettre à l'avis majoritaire des propriétaires.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, cette politique s'intensifie, dans le contexte d'une industrialisation fortement demandeuse de main-d'œuvre. Commencant dans le Bassin parisien, le remembrement s'accélère dans les années 1960 et s'étend notamment à l'ouest du pays.

Cette politique rencontre la résistance d'une partie des agriculteurs : ils estiment que certaines opérations s'effectuent sans concertation et que cela ne se traduira pas nécessairement par une augmentation de leur niveau de vie. Cette contestation débouche sur des recours en justice et des manifestations.

À partir des années 1970, le remembrement ralentit, car nombre de ses objectifs sont atteints, mais aussi parce que des préoccupations environnementales émergent, avec le vote de deux lois (1975 et 1976) destinées à verdir cette politique. Elle finit par disparaître en 2007.

Johann Grémont, Centre d'études et de prospective

Source : [France Culture](#)